

Assurance décès invalidité

Par soilly, le 13/06/2008 à 18:27

Bonjour,

J'aimerais connaître les démarches afin de pouvoir résilier l'assurance décès invalidité souscrite lors de mon prêt immobilier. En fait lors de la construction du dossier le conseiller de l'organisme ne m'a pas dit que je pouvais souscrire dans une autre compagnie d'assurance ou de me renseigner auprès de nos mutuelles. De ce fait je pourrais réaliser de réelles économies.

Je vous remercie de bien vouloir me renseigner.

Bonne réception